



Distribution: générale	Point 7 de l'ordre du jour
Date: 2 octobre 2023	WFP/EB.2/2023/7-A/7*
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
* Nouvelle parution pour raisons techniques le 9 octobre 2023	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Projet de Plan stratégique de pays provisoire – Myanmar (2024-2025)

Durée	1 ^{er} janvier 2024–31 décembre 2025
Coût total pour le PAM	670 763 351 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	4

* <http://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

Résumé

La République de l'Union du Myanmar est confrontée à une crise prolongée caractérisée par une situation d'instabilité politique, l'existence d'un conflit, des déplacements de population et des turbulences économiques. La crise a débuté alors même que les effets de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 à leur paroxysme frappaient le pays, ce qui a entraîné une détérioration spectaculaire de la situation humanitaire au point que 17,6 millions de personnes ont besoin d'une assistance en 2023¹. Selon les dernières estimations, 15,2 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire². Les conditions en matière de consommation alimentaire et de nutrition se dégradent dans tout le pays et la crise a exacerbé les causes de la faible productivité agricole et de la précarité des systèmes alimentaires.

¹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. *Humanitarian Response Plan: Myanmar*.

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et PAM. 2023. *Myanmar: DIEM – Data in Emergencies Monitoring brief, round 4 – Results and recommendations, January 2023*.

Coordonnateurs responsables:

M. John Aylieff
Directeur régional
Asie et Pacifique
courriel: john.aylieff@wfp.org

M. Stephen Anderson
Directeur de pays
courriel: stephen.anderson@wfp.org

Le PAM réagira en renforçant ses activités d'intervention face à une crise tout en poursuivant ses opérations visant à préserver les moyens d'existence et le capital humain. Pendant la période 2024-2025, le PAM s'attachera principalement à fournir une assistance vitale au nombre croissant de personnes touchées par l'insécurité alimentaire et le conflit au Myanmar. Pour faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'immédiat et à long terme, le PAM mettra en œuvre des interventions nutritionnelles à plusieurs volets et renforcera la résilience afin de s'attaquer à certains facteurs de longue date de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au Myanmar, ainsi qu'aux difficultés liées aux systèmes alimentaires. À cette fin, il s'emploiera notamment à renforcer les capacités des partenaires non gouvernementaux et communautaires et à mettre en œuvre un programme de création d'actifs et d'appui aux moyens d'existence.

Le plan stratégique de pays provisoire pour 2024-2025 repose sur le plan d'intervention humanitaire pour le Myanmar (2023) et est harmonisé avec le plan-cadre de coopération transitoire des Nations Unies pour 2024-2025. Il est conforme au Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et l'apport de l'assistance est articulé autour de quatre effets directs du plan stratégique de pays provisoire:

- *Effet direct 1:* Les personnes touchées par une crise sont à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels toute l'année.
- *Effet direct 2:* D'ici à 2025, les personnes vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux chocs obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation pendant toute leur vie.
- *Effet direct 3:* D'ici à 2025, les personnes et les communautés du Myanmar qui sont exposées à l'insécurité alimentaire disposent de moyens d'existence renforcés et sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux autres chocs et facteurs de perturbation.
- *Effet direct 4:* Les partenaires de l'action humanitaire et du développement au Myanmar ont accès à des services communs à la demande fiables pendant toute l'année.

Le PAM tirera parti de son statut de principal organisme humanitaire au Myanmar ainsi que de ses relations étroites avec les partenaires intervenant au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix pour fournir un appui, ou en faciliter l'apport, aux personnes démunies, dans un contexte marqué par l'intensification du conflit et de graves problèmes d'accès. Le PAM intégrera les aspects suivants dans toutes ses interventions: la protection, l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, l'inclusion du handicap, la nutrition et la responsabilité à l'égard des populations touchées. Il sera guidé par les principes humanitaires, prendra en compte le conflit et veillera à adopter une approche participative tout au long de la mise en œuvre du plan.

Tout en consolidant les partenariats avec les donateurs, le PAM collaborera avec d'autres entités des Nations Unies, des institutions bilatérales et multilatérales, le secteur privé, des organisations non gouvernementales et des acteurs de la société civile pour mener une action concertée face aux difficultés croissantes rencontrées au Myanmar et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable 2 (faim zéro) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique provisoire pour le Myanmar (2024–2025) (WFP/EB.2/2023/7-A/7), pour un coût total pour le PAM de 670 763 351 dollars É.-U.

En mode révision

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. Située en Asie du Sud-Est, la République de l'Union du Myanmar est un pays doté de zones agroécologiques variées, de terres fertiles et de ressources naturelles abondantes. La population compte 56 millions d'habitants³ et se compose de 135 groupes ethniques reconnus⁴.
2. Le Myanmar est récemment entré dans une période caractérisée par une grave instabilité politique et économique et un conflit qui ne cesse de s'envenimer. Les élections contestées de novembre 2020 ont été suivies d'un coup d'État militaire en février 2021. L'opposition à cette prise de pouvoir s'est cristallisée autour d'un mouvement de désobéissance civile et du Gouvernement d'unité nationale en exil. Des forces de défense populaires ont été constituées dans tout le pays, et certaines d'entre elles ont formé des coalitions informelles avec des groupes armés ethniques⁵.
3. L'instabilité et le conflit ont engendré une crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver, à laquelle s'ajoutent une insécurité alimentaire et une malnutrition généralisées ainsi qu'une multitude de risques en matière de protection découlant des attaques contre les civils, de la violence sexiste et de l'utilisation d'engins explosifs. Près du tiers de la population a besoin d'une assistance humanitaire, soit 17,6 millions de personnes, dont 15,2 millions sont en situation d'insécurité alimentaire (52 pour cent de femmes et de filles, 32 pour cent d'enfants et 13 pour cent de personnes handicapées)⁶. Les personnes déplacées, les rapatriés, les apatrides et d'autres groupes marginalisés comptent parmi les personnes les plus vulnérables.
4. Le conflit entre les forces armées du Myanmar et les forces de l'opposition est complexe et fait rage dans une grande partie du pays, touchant des zones rurales, urbaines et périurbaines et des régions qui avaient été en grande partie épargnées par les combats ces dernières années⁷.
5. Avant la crise, le Myanmar comptait plus de 330 000 personnes déplacées de longue date⁸. Leur nombre a explosé et, d'après les données, le pays pourrait compter 2,7 millions de personnes déplacées d'ici à la fin de 2023⁹.
6. L'insécurité et les obstacles bureaucratiques limitent considérablement l'accès des acteurs humanitaires et pèsent lourdement sur l'environnement dans lequel ils opèrent. Les chaînes d'approvisionnement ont également été perturbées¹⁰.

³ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. [Humanitarian Needs Overview: Myanmar](#).

⁴ Équipe de pays des Nations Unies. 2022. United Nations Common Country Analysis for Myanmar (document interne).

⁵ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2022. [Humanitarian Response Plan: Myanmar](#).

⁶ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. [Humanitarian Needs Overview: Myanmar](#).

⁷ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. 2022. [A/77/494: Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar](#).

⁸ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. [Myanmar Humanitarian Update No. 26](#).

⁹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. [Humanitarian Needs Overview: Myanmar](#).

¹⁰ Ibid.

7. L'économie a fortement pâti des effets du conflit, de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et de la crise alimentaire mondiale. La dépréciation de la monnaie et les politiques économiques ont entraîné une augmentation du coût des importations et favorisé l'inflation¹¹, tandis que les entrées de capitaux liées aux envois de fonds ont diminué¹². Cette situation a pesé sur les revenus et les moyens d'existence, touchant de manière disproportionnée les femmes et les ménages pauvres¹³. La moitié de la population vit actuellement en deçà du seuil national de pauvreté¹⁴.
8. Le Myanmar fait partie des 10 pour cent de pays les plus exposés aux risques climatiques et aux risques de catastrophe¹⁵. Ces risques comprennent les tremblements de terre, les inondations, les cyclones, les sécheresses et les glissements de terrain. Les infrastructures susceptibles d'améliorer la résilience et de faciliter les interventions en cas de catastrophe sont limitées et ont été encore réduites par la crise actuelle¹⁶.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

9. Au cours de la dernière décennie, le Myanmar a mené des réformes en matière d'économie, de démocratie et de protection sociale. L'accord national de cessez-le-feu de 2015 visait à mettre fin au conflit de longue date opposant les forces armées du Myanmar et certaines organisations armées ethniques. Au cours de la période de mise en œuvre des réformes, le taux de pauvreté a diminué de moitié, la scolarisation est devenue quasiment universelle, les résultats en matière de santé se sont améliorés, l'économie a affiché un taux de croissance annuel de 7 pour cent et la discrimination fondée sur le sexe a été éliminée de certains cadres juridiques. Entre 2010 et 2021, le Myanmar a été l'un des 10 pays ayant enregistré la plus forte augmentation annuelle en pourcentage de l'indice de développement humain¹⁷.
10. Malgré ces avancées, les progrès ont été lents ou inexistants dans d'autres domaines du Programme 2030. Une grande partie de la population reste vulnérable face aux chocs économiques. Les perturbations causées par la pandémie de COVID-19, le coup d'État militaire et l'intensification du conflit ont multiplié par deux le taux de pauvreté¹⁸, et les acquis du développement ne cessent de s'éroder.

¹¹ Groupe de la Banque mondiale. 2023. *Myanmar Economic Monitor: Navigating uncertainty – January 2023*.

¹² Équipe de pays des Nations Unies. 2022. *United Nations Common Country Analysis for Myanmar* (document interne).

¹³ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et Programme des Nations Unies pour le développement. 2022. *Regressing Gender Equality in Myanmar: Women living under the pandemic and military rule*.

¹⁴ Équipe de pays des Nations Unies. 2022. *United Nations Common Country Analysis for Myanmar* (document interne); Groupe de la Banque mondiale. 2022. *Myanmar Economic Monitor: Reforms reversed – July 2022*; et Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. 2022. *Vulnerability and Welfare: Findings from the third round of the Myanmar Household Welfare Survey (July and August 2022)*.

¹⁵ Comité permanent interorganisations et Commission européenne. 2021. *INFORM Report 2021: Shared evidence for managing crises and disasters*.

¹⁶ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2022. *Humanitarian Response Plan: Myanmar*; Organisation des Nations Unies – Myanmar. 2021. *United Nations Socio-Economic Resilience Response Plan* (document interne).

¹⁷ Programme des Nations Unies pour le développement. 2022. *Human Development Report 2021/2022. Uncertain Times, Unsettled Lives: Shaping our Future in a Transforming World*.

¹⁸ Banque mondiale. 2022. *Economic Activity in Myanmar to Remain at Low Levels, with the Overall Outlook Bleak*

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

11. Le Myanmar est classé 71^e sur 121 pays selon l'indice de la faim dans le monde. Entre 2000 et 2020, le pays a progressé sur la voie de l'élimination de la faim et de l'accès à une alimentation saine et nutritive. En 2020, 3,1 pour cent de la population était sous-alimentée, contre 48 pour cent en 2000¹⁹. Après 2020, les résultats en matière d'insécurité alimentaire et de nutrition se sont détériorés et les problèmes liés à l'agriculture et aux systèmes alimentaires se sont multipliés.
12. *Accès à l'alimentation.* En septembre 2022, 15,2 millions de personnes (27 pour cent de la population) étaient en situation d'insécurité alimentaire²⁰, contre 13,2 millions en septembre 2021²¹. L'insécurité alimentaire frappe de manière disproportionnée les personnes déplacées; les personnes touchées par un conflit; les ménages pauvres, les ménages ruraux et les ménages à faible revenu des zones périurbaines; les ménages comptant des personnes handicapées et les ménages dirigés par une femme²².
13. *Élimination de la malnutrition.* Un quart des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance et 6,7 pour cent, d'émaciation²³. En 2022, 290 000 enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition aiguë, et 49 000 d'entre eux risquaient la malnutrition aiguë sévère²⁴. La prévalence de l'anémie s'élevait à 35,6 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans, à 50 pour cent chez les enfants âgés de 5 à 9 ans et à 42 pour cent chez les femmes et les filles âgées de 15 à 49 ans²⁵. La diversité de l'alimentation s'est dégradée chez les mères d'enfants de moins de 5 ans, le pourcentage de mères consommant une variété suffisante d'aliments ayant reculé pour passer de 61,5 pour cent en 2018 à 34 pour cent en 2021. En 2021, 1,3 million d'enfants avaient besoin d'une supplémentation en micronutriments et 700 000 filles et femmes enceintes ou allaitantes étaient exposées à des risques de carences en micronutriments²⁶. Compte tenu de l'incidence du conflit sur l'accès à l'alimentation et aux services essentiels, comme les services de santé, la situation nutritionnelle va probablement continuer de se détériorer.

¹⁹ Welthungerhilfe et Concern Worldwide. 2022. *2022 Global Hunger Index*.

²⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et PAM. 2023. *Myanmar: DIEM – Data in Emergencies Monitoring brief, round 4 – Results and recommendations, January 2023*.

²¹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2022. *Humanitarian Response Plan: Myanmar*.

²² Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. *Humanitarian Needs Overview: Myanmar*; équipe de pays des Nations Unies. 2022. *United Nations Common Country Analysis for Myanmar* (document interne); et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et PAM. 2023. *Myanmar: DIEM – Data in Emergencies Monitoring brief, round 4 – Results and recommendations, January 2023*.

²³ Le retard de croissance touche 26,7 pour cent des garçons et 26,8 pour cent des filles âgés de moins de 5 ans. L'émaciation touche 7,2 pour cent des garçons et 6,1 pour cent des filles âgés de moins de 5 ans.

²⁴ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2022. *Humanitarian Needs Overview: Myanmar*.

²⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres. 2022. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022: Réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine plus abordable*.

²⁶ Équipe de pays des Nations Unies. 2022. *United Nations Common Country Analysis for Myanmar* (document interne).

14. *Productivité et revenus des petits exploitants.* La riziculture, la principale culture au Myanmar, est moins productive que dans d'autres pays de la région²⁷. La productivité est limitée par la hausse des prix des intrants agricoles²⁸ et par les prix élevés des carburants, imputables en partie aux effets du conflit local et du conflit en Ukraine²⁹. Les petits exploitants agricoles ont vu leurs revenus baisser³⁰, et la production de riz en 2022 a été inférieure de 10 pour cent à la moyenne des cinq dernières années³¹. Les agricultrices sont moins susceptibles de posséder des terres et leurs revenus sont inférieurs d'un tiers à ceux de leurs homologues masculins.
15. *Systèmes alimentaires durables.* Les systèmes de production non durables et inefficaces pèsent lourdement sur des ressources naturelles et des écosystèmes déjà fragiles face aux changements climatiques. Les déplacements de population, le conflit et la hausse des coûts de production agricole ont entraîné une réduction de la superficie des terres cultivées, favorisant la recrudescence de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté dans les zones rurales³². La vulnérabilité face aux chocs climatiques accroît fortement le risque de déplacement et met en péril les moyens d'existence, les cultures et les sources d'approvisionnement en vivres.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

16. *Cohérence des politiques.* Avant que les militaires ne prennent le pouvoir en 2021, le Myanmar a élaboré un plan de développement durable pour 2018-2030, un plan d'action national multisectoriel pour la nutrition, un plan stratégique national pour l'éducation, un plan stratégique national pour la protection sociale, et une stratégie de développement agricole et le plan d'investissement associé. L'instabilité politique actuelle a compromis l'application des politiques.
17. *Renforcement des partenariats mondiaux.* Le système d'intervention en cas de catastrophe du Myanmar est limité et a été affaibli par la crise actuelle. L'aide publique au développement a considérablement diminué, de nombreux partenaires ayant suspendu l'aide bilatérale et multilatérale qu'ils fournissaient sous forme de subventions et de prêts.
18. *Renforcement des capacités.* Conformément aux principes régissant l'action menée par les Nations Unies, les programmes de renforcement des capacités ciblant les partenariats institutionnels ont été suspendus à la suite du coup d'État militaire, et les partenaires de l'action humanitaire et du développement se sont attachés à soutenir les acteurs de la société civile et les communautés.

²⁷ Il n'est question ici que de la culture pluviale du riz, qui représente plus de 80 pour cent de la production nationale. Groupe de la Banque mondiale. 2016. *Myanmar: Analysis of Farm Production Economics*.

²⁸ Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. 2022. *Monitoring the Agri-food System in Myanmar: Agricultural Input Retailers – July 2022 survey round*.

²⁹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. *Humanitarian Needs Overview: Myanmar*.

³⁰ Groupe de la Banque mondiale. 2016. *Myanmar: Analysis of Farm Production Economics*; et équipe de pays des Nations Unies. 2022. *United Nations Common Country Analysis for Myanmar* (document interne).

³¹ Système mondial d'information et d'alerte rapide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2022. *Rapport de synthèse par pays – Myanmar, en date du 18 octobre 2022*.

³² Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. *Humanitarian Response Plan: Myanmar*.

19. *Diversification des sources de financement.* Les problèmes de longue date liés à la production de recettes se sont aggravés après le coup d'État. Les recettes fiscales et non fiscales ont diminué³³ et la mobilisation de ressources externes est compromise. Ces difficultés ont lourdement pesé sur les dépenses publiques dans des domaines clés, entravant la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)³⁴.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

20. Le Myanmar produit suffisamment de nourriture pour être autosuffisant³⁵; cependant, les restrictions d'accès et la volatilité économique entravent la réalisation des ODD 2 et 17.

21. *Instabilité politique, conflit et déplacements internes.* La crise actuelle a exacerbé l'insécurité alimentaire et entravé la réalisation des ODD. Le conflit a entraîné une augmentation du nombre de personnes déplacées et compromis la sécurité alimentaire en provoquant la destruction des moyens de production et en réduisant l'accès aux vivres, aux marchés et aux services de santé. En conséquence, les taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont élevés au sein des populations touchées par le conflit, et les difficultés d'accès aux populations à des fins humanitaires freinent l'acheminement de l'assistance.

22. *Pauvreté et protection sociale.* L'insuffisance des revenus que les ménages consacrent à l'achat de vivres favorise la sous-alimentation et l'insécurité alimentaire. La moitié de la population vit en deçà du seuil de pauvreté et moins de 1 pour cent est couvert par les systèmes de protection sociale, dont les prestations sont souvent insuffisantes. La résilience des ménages face aux chocs économiques est très limitée³⁶. Les difficultés liées à la diminution du pouvoir d'achat des ménages sont exacerbées par la crise économique et l'inflation galopante³⁷.

23. *Agriculture.* Il faut conduire des réformes et réaliser des investissements pour améliorer la productivité et les revenus des petits producteurs vivriers. L'insuffisance des investissements, le manque de matériel moderne, la médiocrité des infrastructures et le sous-financement de la recherche sont autant de facteurs qui contribuent à la faiblesse de la productivité. Faute de pouvoir contrôler et posséder les terres, les agriculteurs accèdent difficilement au crédit et l'investissement est freiné, en particulier s'agissant des femmes³⁸. La confiscation, l'expropriation et l'accaparement de terres auraient augmenté. La hausse récente des prix des engrais a exacerbé les problèmes de productivité de longue date³⁹. La présence d'engins explosifs et le déminage minimal risquent d'avoir une incidence sur la production agricole en réduisant la capacité des agriculteurs à revenir sur les terres qu'ils cultivaient et en mettant en danger des vies et des moyens d'existence⁴⁰.

³³ Équipe de pays des Nations Unies. 2022. *United Nations Common Country Analysis for Myanmar* (document interne).

³⁴ Groupe de la Banque mondiale. 2022. *Myanmar Economic Monitor: Reforms reversed – July 2022*.

³⁵ Myanmar Institute for Integrated Development. 2018. *Strategic Review of Food and Nutrition Security in Myanmar: "In support of Sustainable Development Goal (SDG) 2 – Roadmap to 2030"*.

³⁶ Équipe de pays des Nations Unies. 2022. *United Nations Common Country Analysis for Myanmar* (document interne).

³⁷ PAM. 2023. *Market Price Monitor*. Le coût de l'assortiment alimentaire de base a doublé depuis janvier 2021 et a augmenté de 54 pour cent entre janvier 2022 et janvier 2023.

³⁸ Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'irrigation du Myanmar. 2018. *Agriculture Development Strategy and Investment Plan (2018-2023)*.

³⁹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. *Humanitarian Needs Overview: Myanmar*.

⁴⁰ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. *Humanitarian Response Plan: Myanmar*; et Landmine Monitor. 2022. *Myanmar/Burma Country Report*.

24. *Systèmes alimentaires et accès aux marchés.* La plupart des petits exploitants ont un accès limité aux réseaux commerciaux, aux intrants agricoles, au crédit et aux installations d'entreposage. Le mauvais état du réseau routier et le conflit limitent l'accès aux marchés. La plupart des agriculteurs vendent directement leurs produits aux consommateurs des environs, ce qui se traduit par des revenus et des investissements faibles⁴¹.
25. *Sensibilisation à la nutrition et inégalités socioculturelles.* La méconnaissance des questions de nutrition, la variété alimentaire insuffisante et les pratiques sous-optimales d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants font partie des facteurs de la malnutrition. Des normes et des pratiques structurelles et socioculturelles bien ancrées, exacerbées par la crise actuelle, amplifient les effets de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sur les femmes et les filles.
26. *Politique environnementale, préparation aux catastrophes naturelles et adaptation aux changements climatiques.* La dégradation de l'environnement et la gestion non durable des ressources naturelles constituent des problèmes de taille. Les phénomènes météorologiques extrêmes font baisser les rendements agricoles, une situation qui risque de s'aggraver avec la hausse des températures et la multiplication des sécheresses et des inondations⁴².

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

27. Le présent plan stratégique de pays provisoire (PSP) s'appuie sur les enseignements que le PAM a tirés de l'exécution du plan stratégique de pays (PSP) pour 2018–2023, ainsi que sur l'information provenant de ses propres évaluations, de l'analyse commune de pays, de l'aperçu des besoins humanitaires de 2023 et des consultations menées auprès des parties prenantes.
28. Au titre du PSP pour 2018–2023, le PAM est intervenu dans les domaines suivants: secours, renforcement des capacités institutionnelles⁴³, alimentation scolaire, création d'actifs et appui aux moyens d'existence, nutrition et prestation de services communs aux partenaires de l'action humanitaire et du développement. Le PSP prévoyait une extension des transferts de type monétaire⁴⁴, des campagnes de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et des programmes à dimension nutritionnelle. Il a aussi permis de développer l'enrichissement du riz, de promouvoir l'alimentation scolaire et le renforcement des moyens d'existence en tant que mécanismes de protection sociale et de réaliser des progrès dans les domaines de l'inclusion, de la responsabilité à l'égard des populations touchées, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

⁴¹ Équipe de pays des Nations Unies. 2022. *United Nations Common Country Analysis for Myanmar* (document interne).

⁴² Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. *Humanitarian Response Plan: Myanmar*; et Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. 2022. *Rice productivity in Myanmar: Assessment of the 2022 dry season and farmers' expectations for the monsoon of 2022*.

⁴³ Les activités de renforcement des capacités sont suspendues depuis février 2021, sauf en ce qui concerne les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires.

⁴⁴ PAM. 2022. *Assessing and Improving Gender and GBV in WFP's Cash-Based Programming in Kachin and Northern Shan States* (document interne).

29. Le coup d'État de 2021 et ses conséquences économiques ont amené le PAM à adapter son portefeuille. Le programme a été élargi afin qu'une aide d'urgence puisse être apportée aux communautés des zones périurbaines et aux personnes nouvellement touchées par le conflit. Le nombre des bénéficiaires du PAM a triplé entre 2020 et 2021, et 3,9 millions de personnes ont reçu une assistance au cours des six années du PSP.
30. L'évaluation réalisée en 2023 de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central au Myanmar a fait apparaître que le PAM s'était adapté efficacement face à l'évolution des circonstances et des besoins, grâce à sa structure décentralisée et à son approche axée sur les collaborations, et qu'il avait optimisé l'aide apportée aux populations démunies. Les auteurs de l'évaluation ont noté que le PAM avait adopté une approche tenant compte des risques dans son intervention d'urgence et ont souligné l'importance de s'intéresser à la résilience des communautés en situation de déplacement prolongé et de besoins criants, tout en renforçant les synergies entre les secours, la protection sociale et le renforcement de la résilience. Ils ont salué comme particulièrement important l'accent plus marqué placé sur l'inclusion du handicap et la ventilation des données par handicap, d'autant plus que les blessures liées au conflit et l'accès insuffisant aux soins de santé exposent davantage de personnes au risque d'invalidité⁴⁵.
31. Les auteurs de l'évaluation ont félicité le PAM pour avoir adopté des approches transversales dans les domaines de la protection, de l'égalité femmes-hommes et de la responsabilité à l'égard des populations touchées, et ont noté que les mécanismes efficaces de collecte de données avaient permis la création d'une base de données factuelles solide de nature à éclairer l'élaboration des programmes. Le PAM s'appuiera sur les données recueillies en 2022 et 2023 pour améliorer l'inclusion des populations autochtones et des personnes handicapées et développera le traitement des données en temps réel et la visualisation numérique.
32. Les réorientations stratégiques prévues par le présent PSPP s'inscrivent dans le prolongement des adaptations pragmatiques et dictées par des principes que le PAM a réalisées au cours de la période 2021-2023. Il s'agit notamment d'adopter des approches qui tiennent mieux compte de la protection et du conflit dans le cadre du ciblage et des activités menées avec les communautés. Le PAM renforcera la capacité des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations communautaires et du secteur privé à obtenir des résultats durables dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et adaptera les activités antérieurement mises en œuvre dans le cadre de partenariats institutionnels. L'élargissement de l'intervention humanitaire constitue un autre virage stratégique pour lequel le PAM devra renforcer ses partenariats avec les organisations ayant accès aux communautés vulnérables dans les zones difficiles d'accès et mal desservies.
33. En 2024 et en 2025, le PAM intégrera des analyses de la prise en compte des risques de conflit et, dans la mesure du possible, contribuera à des activités axées sur le redressement et la résilience afin d'étayer les efforts déployés au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

34. Le présent PSPP a été établi en lien avec le plan d'intervention des Nations Unies axé sur la résilience socioéconomique (2021-2023), le plan-cadre de coopération transitoire pour 2024-2025 et le plan d'intervention humanitaire pour 2023.

⁴⁵ Programme des Nations Unies pour le développement. 2021. *Disability in Myanmar 2014-2019*.

35. Le PAM jouera un rôle majeur à l'appui de la réalisation de l'objectif stratégique 2 du plan d'intervention humanitaire pour 2023, qui concerne la prévention ou la réduction des souffrances, de la morbidité et de la mortalité chez les personnes déplacées, les rapatriés, les apatrides et les autres personnes touchées par la crise au Myanmar. Le PAM contribuera également à la réalisation de l'objectif stratégique 1 du plan d'intervention humanitaire pour 2023, qui a trait aux risques en matière de protection.
36. Au titre du plan-cadre de coopération transitoire, le PAM jouera un rôle déterminant eu égard à la priorité stratégique 2, concernant le soutien des services sociaux essentiels et l'amélioration de la résilience des systèmes, et à la priorité stratégique 3, concernant l'autonomisation des populations et le renforcement de la résilience des communautés.
37. Le PSPP a été élaboré en l'absence d'approche stratégique actualisée convenue au niveau national en matière de développement, mais il est cohérent avec les stratégies nationales antérieures en matière de nutrition, d'éducation, d'agriculture et de protection sociale⁴⁶.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

38. Pour éclairer la conception des objectifs et des activités du PSPP, le PAM a consulté les communautés touchées par la crise et les personnes vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les personnes handicapées et les minorités ethniques, ainsi que les organisations qui les représentent.
39. Pendant le processus d'élaboration du PSPP, le PAM est resté en contact avec les entités présentes au Myanmar, comme les partenaires des Nations Unies, les partenaires coopérants, notamment les ONG et les organisations communautaires, et les donateurs.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

40. En 2022, à l'issue d'une réflexion sur la théorie du changement, le PAM a déterminé l'objectif et l'orientation de ses activités au Myanmar ainsi que les moyens de réaliser un impact, ce qui a conduit à la formulation des effets directs du PSPP pour 2024-2025.
41. Conformément au plan d'intervention humanitaire, l'effet direct 1 du PSPP est axé sur la fourniture d'une aide alimentaire et nutritionnelle vitale au nombre croissant de personnes touchées par le conflit et d'autres crises au Myanmar. En accord avec le plan-cadre de coopération transitoire pour 2024-2025, le PAM mettra en œuvre des interventions complémentaires pour s'attaquer aux problèmes liés à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition et aux systèmes alimentaires au titre d'autres effets directs du PSPP. Au titre de l'effet direct 2 du PSPP, le PAM concourra aux résultats sur les plans de la santé et de l'éducation et s'emploiera à renforcer la résilience des communautés et des marchés ainsi que la capacité de ces derniers à fournir de quoi assurer une nutrition saine. L'effet direct 3 du PSPP englobe la création d'actifs et le soutien aux moyens d'existence en vue d'améliorer la résilience des communautés et des ménages ainsi que les systèmes alimentaires. Au titre de l'effet direct 4 du PSPP, le PAM fournira des services communs aux partenaires de l'action humanitaire et du développement afin d'appuyer l'efficacité et l'efficacités des interventions.

⁴⁶ Équipe de pays des Nations Unies. 2022. *United Nations Common Country Analysis for Myanmar* (document interne).

42. Le caractère dynamique du conflit exige une programmation souple et l'adoption d'approches flexibles qui s'appuient sur des principes et qui tiennent compte du conflit, ainsi qu'une coordination et une collaboration étroites avec les partenaires intervenant dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix. Le PAM se positionnera comme un artisan de la paix grâce à des activités liées à la cohésion sociale, à l'atténuation des conflits, au renforcement de la résilience et au triple lien entre action humanitaire, développement et paix.
43. La production de données factuelles constitue un élément essentiel du PSPP, et ces données seront utilisées pour renforcer la conception et le ciblage des programmes, appuyer les activités de sensibilisation et jeter les bases des programmes à venir.
44. Des produits à dimension nutritionnelle seront intégrés dans toutes les activités. Le PAM prendra systématiquement en compte la protection, l'égalité femmes-hommes et la responsabilité à l'égard des populations touchées, et soutiendra l'autonomisation socioéconomique des groupes marginalisés. Il s'emploiera à mener des activités de mobilisation des communautés garantissant l'inclusion des femmes et des hommes de tout âge et dans toute leur diversité, tout au long du cycle des programmes, notamment lors de la planification participative, de la mise en œuvre et du suivi des activités, ainsi que de la remontée de l'information. La résilience des communautés face aux chocs et aux facteurs de perturbation sera renforcée au titre de tous les effets directs et prise en compte dans la mise en œuvre des activités.
45. La crise en cours et les perspectives incertaines empêchent en grande partie l'élaboration d'une stratégie de transition post-crise ou de transfert des responsabilités au titre du présent PSPP; toutefois, le PAM s'efforcera de définir des solutions à moyen ou à long terme, dans la mesure du possible.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays provisoire, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays provisoire: Les personnes touchées par une crise sont à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels toute l'année

46. Les communautés touchées par une crise sont particulièrement vulnérables face à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Les interventions du PAM permettront de fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle vitale, en particulier aux personnes nouvellement touchées par le conflit et aux communautés d'accueil vulnérables. Les activités menées au titre de cet effet direct visent à améliorer l'accès aux vivres en période de crise et, partant, la consommation d'aliments nutritifs. Sont ciblés les filles et les garçons de moins de 5 ans qui sont vulnérables sur le plan nutritionnel, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, ainsi que les personnes qui risquent davantage d'être en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle en raison de facteurs qui se recoupent, notamment sexe, handicap, appartenance ethnique ou maladie chronique. Le PAM améliorera la durabilité et l'impact de ces activités en renforçant les capacités des partenaires locaux.

Effet direct stratégique du PAM

47. L'effet direct 1 du PSPP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

Domaine d'action privilégié

48. L'effet direct 1 du PSPP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

49. L'effet direct 1 du PSPP contribue à la réalisation de l'objectif stratégique 2 du plan d'intervention humanitaire pour 2023: les souffrances, la morbidité et la mortalité sont évitées ou réduites chez 3,1 millions de personnes déplacées, de rapatriés, d'apatrides et d'autres personnes touchées par une crise qui sont en situation d'insécurité alimentaire ou de malnutrition et dont la santé est menacée, ou qui risquent de se trouver dans de telles situations.

Produits escomptés

50. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSPP:

- Produit 1.1: Les femmes, les hommes, les filles et les garçons touchés par une crise reçoivent en temps voulu des produits alimentaires ou des transferts de type monétaire leur permettant de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels quotidiens.
- Produit 2.1: Les filles et les garçons de moins de 5 ans qui sont vulnérables sur le plan nutritionnel, ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes bénéficient d'un ensemble complet d'activités nutritionnelles pour la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë modérée.

Activités essentielles

Activité 1: Fournir une assistance sous forme de vivres ou de transferts de type monétaire aux personnes touchées par une crise

51. Le PAM apportera une assistance vitale à dimension nutritionnelle aux populations touchées par une crise pour qu'elles soient à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels immédiats. Les secours d'urgence constituent un élément important du PSPP et sont essentiels pour éviter que les avancées dans la réalisation de la cible 1 de l'ODD 2 ne soient réduites à néant.
52. La plupart des bénéficiaires sont des personnes déplacées de longue date, des personnes nouvellement touchées par le conflit ou des membres vulnérables des communautés d'accueil. Si des fonds sont disponibles, les bénéficiaires en situation d'insécurité alimentaire recevront un appui vital en continu. Le PAM plaidera en faveur de l'accès humanitaire et de l'exécution de programmes fondés sur des principes, et élargira la coopération avec des partenaires locaux pour atteindre les populations déplacées depuis peu. Il fournira une assistance à durée limitée aux rapatriés et aux populations réinstallées et, dans la mesure du possible, transférera les bénéficiaires à l'assistance assortie de conditions afin de renforcer leur résilience.
53. Le PAM fournira un appui temporaire aux populations rurales et périurbaines en situation d'insécurité alimentaire saisonnière. Il fournira également une assistance à durée limitée aux populations touchées par une catastrophe naturelle ou un choc climatique.
54. La crise a une incidence sur les filets de sécurité sociale, ce qui restreint un peu plus l'accès à l'alimentation et à la nutrition. Le PAM fournira donc un transfert complémentaire aux personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition au sein de la population ciblée, notamment les ménages comptant une personne handicapée, des filles ou des femmes enceintes ou allaitantes, ou des enfants âgés de 6 à 59 mois.
55. Le PAM recourra à une combinaison de transferts de type monétaire et d'assistance alimentaire en nature, selon les résultats des études de faisabilité et les préférences des bénéficiaires. Il achètera les denrées sur place dans la mesure du possible en vue de développer les filières de production locales.

56. Dans un souci de pérennisation et d'impact, le PAM complétera l'aide monétaire et alimentaire par des activités de renforcement des capacités des partenaires locaux en mettant l'accent sur la protection et la prise en compte des risques de conflit et en assurant la participation des femmes. Dans la mesure du possible, les communautés qui bénéficient d'une assistance participeront à des activités de formation et de communication visant à faire évoluer la société et les comportements concernant: la nutrition, la violence sexiste, l'inclusion du handicap, l'hygiène alimentaire et les compétences financières élémentaires.
57. Pour favoriser la participation et améliorer le ciblage, le PAM évaluera les besoins des ménages sous l'angle de l'insécurité alimentaire. Il collaborera avec des comités bénévoles de gestion des vivres pour assurer la distribution de l'assistance et la mise en œuvre des directives des comités de manière à assurer la participation équitable des femmes et des personnes handicapées sans alourdir encore leur emploi du temps chargé.

Activité 2: Fournir des aliments nutritifs spécialisés pour le traitement et la prise en charge de la malnutrition aiguë chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, et les enfants de moins de 5 ans touchés par la crise

58. L'activité 2 relève de l'appui nutritionnel concerté que le PAM apporte avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) afin de traiter la malnutrition aiguë et de garantir la continuité des soins. Le PAM sera le chef de file du traitement et de la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, principalement avec la fourniture d'aliments nutritifs spécialisés. L'activité visera essentiellement à éviter la malnutrition aiguë sévère chez les personnes les plus à risque tout en continuant à préserver la tendance à moyen et à long terme à la réduction de la malnutrition aiguë malgré la détérioration de la sécurité alimentaire. Cette activité contribue à la réalisation de la cible 2 de l'ODD 2 et est étroitement liée aux activités 1, 3, 4 et 5 du PSPP.
59. L'activité 2 ciblera les zones touchées par la crise où l'accès aux services de santé est limité, où la prévalence de l'émaciation ainsi que le risque de morbidité et de mortalité chez les enfants sont élevés selon les évaluations réalisées par le module de la nutrition. Le PAM mènera des activités de plaidoyer axées sur les droits pour étendre l'accès à de nouvelles zones.
60. Sont ciblés les enfants âgés de 6 à 59 mois ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes touchés par une crise et exposés au risque de malnutrition. Le PAM travaillera avec les autorités locales et les organisations communautaires pour recenser les bénéficiaires.
61. La mise en œuvre sera facilitée par le renforcement des capacités des partenaires locaux, l'accent étant mis sur la durabilité. La mobilisation de la communauté dans le cadre de la création de groupes bénévoles de soutien aux mères renforcera la résilience. La durabilité et l'impact seront renforcés par des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et, plus précisément, à mieux faire comprendre la nutrition et à mieux faire connaître les services de traitement et de prévention de l'émaciation au sein des communautés.

62. Le PAM s'efforcera de donner corps aux priorités transversales, notamment la durabilité environnementale en promouvant le recyclage des emballages alimentaires. Le PAM continuera à créer des groupes de soutien aux femmes et à organiser à l'intention des hommes et des garçons des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements sous l'angle de l'égalité des sexes, et il se fixera des objectifs en matière de transformation des relations entre les femmes et les hommes et d'inclusion du handicap. Le PAM facilitera la participation des femmes, des personnes handicapées et des minorités ethniques à l'exécution des programmes et à la prise de décisions.

Partenariats

63. Pour garantir la mise en œuvre et l'accès, le PAM collaborera avec des ONG internationales et locales, des organisations communautaires et les communautés.
64. En matière de collaboration et de coordination, le PAM aura pour partenaires le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les modules de la nutrition et de la sécurité alimentaire, et les groupes de travail sur la protection sociale, l'assistance monétaire et la logistique.
65. Le PAM collaborera avec les cliniques communautaires dans le cadre des activités de traitement de la malnutrition.
66. L'UNICEF est un partenaire essentiel en ce qui concerne la réalisation d'enquêtes et l'établissement de directives en matière de nutrition, ainsi que pour assurer la continuité des soins liés à la malnutrition aiguë sévère et modérée. Le PAM a un rôle convenu à jouer dans le traitement de la malnutrition aiguë modérée. L'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Réseau des Nations Unies pour la nutrition sont les partenaires de l'élaboration des directives diététiques et des plans de nutrition multisectoriels.

Hypothèses

67. Le PAM et ses partenaires d'exécution auront accès aux communautés vulnérables et pourront travailler avec elles et leur fournir une assistance. Il n'y aura pas de retour majeur de réfugiés en provenance des pays voisins. S'agissant des transferts de type monétaire, les marchés de produits alimentaires continueront de fonctionner efficacement; dans le cas contraire, le PAM passera aux transferts en nature. Les cliniques seront ouvertes, fonctionnelles et accessibles. Des aliments nutritifs spécialisés seront disponibles en quantité suffisante et un soutien complémentaire sera fourni par le PAM et d'autres acteurs de la nutrition après le traitement de la malnutrition aiguë.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

68. Pour combler les lacunes institutionnelles, le PAM et ses partenaires dans le domaine de la protection sociale ont élaboré une stratégie provisoire de protection sociale, qui prévoit la fourniture de transferts complémentaires aux personnes handicapées ainsi qu'aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes. Cette stratégie vise à faciliter l'insertion des activités dans un programme national dès que les conditions le permettront.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2025, les personnes vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux chocs obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation pendant toute leur vie

69. L'augmentation de l'insécurité alimentaire a entraîné une détérioration de la nutrition. Le PAM s'efforce de réduire les effets néfastes d'une consommation alimentaire insuffisante, notamment le retard de croissance, l'émaciation et la malnutrition. Il viendra en aide aux enfants d'âge scolaire au moyen de programmes d'alimentation scolaire qui améliorent l'accès à un régime alimentaire diversifié et favorisent l'assiduité et la qualité de l'apprentissage. L'offre et la demande d'aliments nutritifs seront stimulées chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, dans les familles avec des enfants de moins de 2 ans et dans la communauté dans son ensemble. Le PAM distribuera des aliments riches en nutriments aux groupes cibles exposés à la malnutrition, tout en travaillant avec le secteur privé pour augmenter la production d'aliments nutritifs abordables destinés aux marchés locaux.

Effet direct stratégique du PAM

70. L'effet direct 2 du PSPP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation).

Domaine d'action privilégié

71. L'effet direct 2 du PSPP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

72. L'effet direct 2 du PSPP contribue à la priorité stratégique 2 de l'effet 2 du plan-cadre de coopération transitoire pour 2024-2025, à savoir: d'ici à la fin de 2025, ~~toutes~~ les personnes résidant au Myanmar, en particulier les femmes et les personnes les plus vulnérables, disposeront d'un accès amélioré à des services sociaux essentiels inclusifs, résilients, équitables et durables qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes⁴⁷.

Produits escomptés

73. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSPP:

- Produit 3.1: Les filles et les garçons d'âge scolaire résidant dans les zones prioritaires reçoivent une assistance alimentaire et nutritionnelle qui permet de lutter contre la faim à court terme et d'améliorer leur assiduité scolaire, leur nutrition et leur santé.
- Produit 4.1: Les populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient d'un ensemble d'interventions qui visent à prévenir toutes les formes de malnutrition.

⁴⁷ L'énoncé de l'effet repose sur la dernière version du cadre de coopération transitoire (octobre 2023), en attendant la mise en forme finale de ce dernier et son approbation par l'équipe de pays des Nations Unies.

Activités essentielles*Activité 3: Fournir des repas scolaires nutritifs et des services connexes en matière de santé et de nutrition aux filles et aux garçons d'âge scolaire*

74. Le PAM fournira des repas scolaires aux élèves des écoles maternelles et primaires et s'efforcera d'assurer leur sécurité et leur protection dans ces établissements en procédant à des évaluations régulières des risques. Le PAM remettra aux comités de gestion des écoles des espèces à utiliser pour acheter les vivres localement et préparer les repas sur place. L'amélioration des cuisines, des potagers et des postes de lavage des mains dans les écoles sera liée à l'appui aux moyens d'existence assuré au titre de l'activité 5. Lorsque les conditions ne seront pas propices à de telles activités, le PAM fournira des biscuits à haute teneur énergétique ou une combinaison de vivres et de transferts de type monétaire, complétés par des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et, plus précisément, à améliorer les habitudes alimentaires des enfants et des adolescents. Le PAM s'efforcera de garantir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments selon diverses modalités.
75. Les biscuits à haute teneur énergétique seront achetés au niveau international. En cas de modalités mixtes, le riz, qui comprendra du riz enrichi, et les légumineuses seront achetés localement. Le PAM encouragera l'apport en micronutriments et la diversité alimentaire en complétant le riz et les légumineuses par des produits locaux.
76. L'assistance alimentaire et nutritionnelle dont bénéficieront les élèves favorisera la diversité du régime alimentaire et contribuera à la réalisation des cibles 1 et 2 de l'ODD 2. Elle appuiera également l'amélioration de l'éducation et de la santé en améliorant l'hygiène et en encourageant la scolarisation sûre et inclusive et l'assiduité.
77. Cette activité ciblera, en respectant le principe consistant à "ne pas nuire", les zones touchées par l'insécurité alimentaire où la prévalence de la malnutrition est élevée et où les taux de scolarisation et d'assiduité sont faibles. Grâce à un processus périodique de profilage des écoles, le PAM pourra cibler les écoles situées dans les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Il veillera à ce que les enfants appartenant à des groupes marginalisés, notamment les enfants de familles déplacées et les enfants handicapés, aient accès aux repas scolaires.
78. Le conflit a entraîné de nombreuses fermetures d'écoles et une baisse de l'assiduité. Les infrastructures scolaires sont en grande partie devenues inutilisables et il y a pénurie d'enseignants. Le PAM examinera les moyens de fournir une assistance dans un contexte de crise et s'emploiera à étendre son soutien à d'autres centres d'apprentissage, y compris les écoles confessionnelles et les écoles communautaires. Le PAM travaillera avec les parties prenantes pour éviter toute perturbation de l'enseignement et de la distribution des repas scolaires. En collaboration avec l'UNICEF et les partenaires de l'initiative "Éducation en situations d'urgence", le PAM veillera à ce que les considérations de sécurité et le principe consistant à "ne pas nuire" soient pris en compte dans le ciblage et les modalités d'assistance, de manière à ce que ses activités n'exposent pas les enfants, les familles et le personnel des établissements scolaires à des risques liés à la protection.
79. Le PAM renforcera les comités de gestion des écoles en établissant des partenariats avec des organisations communautaires. Pour atteindre les objectifs nutritionnels et transversaux, le PAM organisera des activités de formation sur l'égalité femmes-hommes, la nutrition, la protection et la gestion des déchets.

Activité 4: Mettre en œuvre un programme de prévention du retard de croissance et des carences en micronutriments à l'intention des populations vulnérables sur le plan nutritionnel, notamment les personnes vivant avec le VIH ou atteintes de tuberculose, les enfants de moins de 2 ans et les filles et les femmes enceintes ou allaitantes

80. Cette activité à trois volets vise à réduire les taux élevés de retard de croissance, à appuyer l'obtention de résultats sur le plan de la santé, à améliorer la productivité et la qualité de vie, et à accroître l'offre et la demande d'aliments nutritifs. Elle est liée aux activités 2 et 3 et contribue à la réalisation de la cible 2 de l'ODD 2.
81. Le premier volet cible les populations en situation de vulnérabilité nutritionnelle. Les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants âgés de 6 à 24 mois⁴⁸ et les personnes vivant avec le VIH ou atteintes de tuberculose recevront des aliments riches en nutriments ou bénéficieront de transferts de type monétaire. Le volet comprend également l'orientation vers les prestataires de services de prévention du retard de croissance et de traitement du VIH et de la tuberculose, ainsi que le renforcement des capacités de ces prestataires. L'assistance alimentaire consistera en une combinaison d'aliments nutritifs spécialisés et d'aliments composés enrichis, adaptée aux besoins nutritionnels.
82. Le deuxième volet est axé sur l'offre. Le PAM renforcera la capacité du secteur privé à produire des aliments nutritifs et à les commercialiser. Il aidera les producteurs locaux s'efforçant d'accroître leur production d'aliments enrichis, et collaborera avec le Réseau du secteur privé du Mouvement pour le renforcement de la nutrition pour renforcer les liens entre les acteurs du secteur privé et permettre à ces derniers de mieux comprendre la nutrition.
83. Le troisième volet stimule la demande d'aliments nutritifs. Le PAM achètera des aliments enrichis produits localement pour les distribuer dans le cadre de ses programmes. En outre, il fera appel au Réseau du secteur privé du Mouvement pour le renforcement de la nutrition pour faciliter l'interaction entre le secteur privé et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement afin de promouvoir l'emploi d'aliments enrichis locaux dans les programmes autres que ceux du PAM. Le PAM organisera à l'intention des communautés des activités de communication qui visent à faire évoluer la société et les comportements et sont de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes concernant les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, la diversité du régime alimentaire, les pratiques en matière de soins, et la manière dont les hommes et les garçons peuvent défendre l'égalité des sexes et remettre en question les normes sociales et les obstacles structurels qui perpétuent l'inégalité entre les sexes. Ces activités de communication appuieront également le dépistage précoce de la malnutrition aiguë modérée.

Partenariats

84. L'UNICEF apportera une assistance complémentaire dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène, de la nutrition et de l'éducation.

⁴⁸ Les transferts de type monétaire en faveur des filles et des femmes enceintes ou allaitantes ainsi que des enfants âgés de 6 à 24 mois sont en phase avec le programme de transferts monétaires destinés à améliorer la santé maternelle et infantile prévu au titre du plan stratégique national de protection sociale. Le PAM harmonisera ses opérations avec celles de ce programme de transferts monétaires, à toutes les étapes de la chaîne d'exécution, y compris le ciblage, les modalités de transfert, la régularité des versements et l'inclusion d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements.

85. Les autorités villageoises, les responsables de l'éducation au niveau des districts, les responsables communautaires qui dirigent des écoles monastiques, les enseignants et les parents sont des partenaires essentiels de l'activité 3. Le PAM coordonnera également son action avec ses partenaires du module de l'éducation, notamment les ONG intervenant dans le domaine de l'éducation.
86. S'agissant du VIH ou de la tuberculose et de la prévention du retard de croissance, le PAM a comme partenaires d'autres entités des Nations Unies, des ONG et des organisations communautaires.
87. Pour ce qui est de la collaboration avec le secteur privé au titre de l'activité 4, le Réseau du secteur privé du Mouvement pour le renforcement de la nutrition fait partie des partenaires du PAM.

Hypothèses

88. Le PAM et ses partenaires d'exécution pourront accéder aux communautés ciblées, travailler avec elles et leur fournir une assistance. La situation sur le plan de la sécurité permettra la fréquentation des écoles et des autres lieux d'apprentissage. S'agissant des transferts de type monétaire, les marchés de produits alimentaires continueront de fonctionner efficacement; dans le cas contraire, le PAM passera aux transferts en nature. Des aliments nutritifs spécialisés et des aliments composés enrichis seront disponibles en quantité suffisante. La participation des hommes aux activités relatives à l'éducation et à la nutrition favorisera l'égalité des sexes. Les services de santé maternelle, y compris les plateformes de santé et de nutrition maternelles et infantiles, resteront opérationnels. Il y aura suffisamment de partenaires compétents dans le secteur privé du Myanmar pour que la couverture de l'assistance soit suffisante.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

89. Pour combler les lacunes institutionnelles, le PAM et ses partenaires dans le domaine de la protection sociale ont élaboré une stratégie provisoire de protection sociale visant l'insertion des activités dans un programme national dès que les conditions le permettront.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2025, les personnes et les communautés du Myanmar qui sont exposées à l'insécurité alimentaire disposent de moyens d'existence renforcés et sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux autres chocs et facteurs de perturbation

90. Le Myanmar fait partie des 10 pour cent de pays les plus exposés aux risques climatiques et aux risques de catastrophe, et est confronté à des problèmes qui sont exacerbés par la faiblesse de sa résilience et de sa capacité de réaction. Le PAM vise à réduire la vulnérabilité des communautés face aux chocs actuels et futurs. Les communautés accéderont plus facilement aux actifs productifs qui renforcent la sécurité alimentaire, et participeront activement à l'amélioration de ces actifs, ce qui contribuera à améliorer les revenus et les moyens d'existence.

Effet direct stratégique du PAM

91. L'effet direct 3 du PSPP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

Domaine d'action privilégié

92. L'effet direct 3 du PSPP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

93. L'effet direct 3 du PSPP contribue à la priorité stratégique 3 du plan-cadre de coopération transitoire pour 2024–2025, à savoir: d'ici à la fin de 2025, toutes les personnes au Myanmar, en particulier les femmes et les personnes, ménages et communautés les plus vulnérables, sont plus autonomes sur le plan économique et plus résilientes face aux chocs et aux facteurs de perturbation, notamment les changements climatiques.

Produits escomptés

94. Le produit suivant contribuera à la réalisation de l'effet direct 3 du PSPP:
- Produit 5.1: Les communautés et les ménages accèdent plus facilement aux actifs et ont une capacité accrue de renforcer leur résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation.

Activités essentielles

Activité 5: Fournir une aide assortie de conditions, sous la forme de vivres ou de transferts de type monétaire, pour la création d'actifs et l'appui aux moyens d'existence, à l'intention des personnes et des groupes particulièrement exposés à la marginalisation socioéconomique et à l'insécurité alimentaire, notamment les femmes et les personnes handicapées

95. Le PAM appuiera la création d'actifs communautaires et la remise en état de ceux qui existent pour améliorer la sécurité alimentaire. À cet effet, il associera ces travaux à des transferts assortis de conditions, à un appui aux moyens d'existence, à des formations et à une activité de communication sur la nutrition. Le ciblage sera fondé sur une analyse de la vulnérabilité et une cartographie de l'insécurité alimentaire, l'accent étant mis sur les zones où l'insécurité alimentaire est modérée à élevée qui sont exposées à des risques climatiques récurrents ou qui accueillent des communautés rapatriées ou réinstallées antérieurement touchées par un conflit. Des évaluations de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence ainsi que des consultations menées auprès des communautés permettront également d'éclairer le ciblage. Les activités s'adresseront aux ménages et aux communautés vulnérables, y compris ceux qui sont en transition entre l'assistance humanitaire et le redressement.
96. L'activité 5 permet aux groupes exposés à la marginalisation socioéconomique et à l'insécurité alimentaire d'investir dans les moyens d'existence et la résilience de leur communauté. Le fait de fournir aux bénéficiaires un emploi temporaire et une assistance sous forme de vivres ou d'espèces permet d'améliorer les revenus et les moyens d'existence, de renforcer équitablement le pouvoir d'achat des ménages et de répondre aux besoins alimentaires.
97. Le PAM soutiendra les projets qui contribuent à renforcer les systèmes alimentaires locaux et la résilience face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, contribuant ainsi aux cibles 1 à 4 de l'ODD 2. Il appuiera la construction d'actifs communautaires et la remise en état de ceux qui existent, notamment les cuisines, les potagers et les postes de lavage des mains dans les écoles, en lien avec l'activité 3.
98. Les communautés participantes formeront des comités de gestion de projet afin de favoriser la prise en main locale et la gestion équitable des projets. Le PAM évaluera les propositions des partenaires locaux sur la base des compétences techniques sectorielles, de l'inclusion, du rapport coût-efficacité et des connaissances locales. Il assurera une représentation diversifiée en veillant à ce que la mobilisation communautaire soit inclusive et à ce que la participation des groupes marginalisés, en particulier les femmes, les personnes handicapées et les minorités ethniques, soit importante. Les participants seront classés en fonction de la vulnérabilité des ménages, la priorité étant donnée aux familles

en situation d'insécurité alimentaire, aux petits exploitants agricoles, aux paysans sans terre, aux personnes déplacées et aux rapatriés dans les zones touchées par une crise.

99. Les travailleurs ruraux et les travailleurs non qualifiés qui participent aux activités recevront des transferts de type monétaire à dimension nutritionnelle ou des produits alimentaires. L'assistance sera conçue de manière à ne pas perturber l'emploi. Les femmes et les hommes bénéficieront de transferts équitables. Dans la mesure du possible, le PAM éliminera les obstacles à la participation, en toute sécurité et dans la dignité, de groupes tels que les femmes qui prennent soin d'autres personnes et les personnes à mobilité réduite, promouvant ainsi l'autonomisation et l'inclusion.
100. Le PAM apportera un appui aux moyens d'existence, sous la forme d'articles non alimentaires et de formations, et mènera des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements concernant la nutrition, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, la protection, l'égalité femmes-hommes et la responsabilité à l'égard des populations touchées.

Partenariats

101. Dans le cadre de l'activité 5, les partenaires du PAM sont des ONG et des organisations communautaires; la FAO, pour ce qui est des questions agricoles; l'UNICEF, s'agissant des investissements dans les installations d'adduction d'eau, d'assainissement et d'hygiène; le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en ce qui concerne les moyens d'existence des personnes déplacées, des rapatriés et des réfugiés; et le Programme des Nations Unies pour le développement, s'agissant du renforcement des moyens d'existence.

Hypothèses

102. L'environnement politique, économique, culturel et naturel sera propice à la création d'actifs. Pour les transferts de type monétaire, les marchés de produits alimentaires continueront à fonctionner efficacement; dans le cas contraire, le PAM passera aux transferts en nature. Il y aura suffisamment de partenaires capables d'exécuter des programmes prenant en compte l'égalité femmes-hommes, la protection et la nutrition. Les groupes de bénéficiaires seront disposés à éliminer l'inégalité entre les sexes et les risques liés à la protection et à soutenir l'inclusion sociale. La création de groupements de femmes et leur participation à la mise en œuvre du programme contribueront à renforcer l'autonomie économique et financière des femmes.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

103. Le PAM assure la durabilité des actifs créés dans le cadre de ses programmes et leur prise en main par la communauté en s'appuyant sur des processus de consultation inclusifs à l'étape de la définition et de la conception des projets, en intégrant les garanties environnementales et sociales et en s'accordant avec les communautés sur les modalités d'exploitation et d'entretien des actifs une fois qu'ils sont achevés.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays provisoire: Les partenaires de l'action humanitaire et du développement au Myanmar ont accès à des services communs à la demande fiables pendant toute l'année

104. Le PAM tirera parti de son statut de principal organisme humanitaire au Myanmar pour améliorer l'accès des partenaires de l'action humanitaire et du développement à des services communs fiables. L'accès à des services à la demande concernant les achats, le transport, l'entreposage et les transferts monétaires facilitera les opérations des partenaires.

Effet direct stratégique du PAM

105. L'effet direct 4 du PSPP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces).

Domaine d'action privilégié

106. L'effet direct 4 du PSPP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

107. L'effet direct 4 du PSPP contribue à la réalisation de l'objectif stratégique 2 du plan d'intervention humanitaire pour 2023, à savoir: les souffrances, la morbidité et la mortalité sont évitées ou réduites chez 3,1 millions de personnes déplacées, de rapatriés, d'apatrides et d'autres personnes touchées par une crise qui sont en situation d'insécurité alimentaire ou de malnutrition et dont la santé est menacée, ou qui risquent de se trouver dans de telles situations.

Produits escomptés

108. Le produit suivant contribuera à la réalisation de l'effet direct 4 du PSPP:

- Produit 6.1: Les partenaires de l'action humanitaire et du développement utilisent des services à la demande fiables pour mener des interventions plus efficaces et plus efficaces.

Activités essentielles

Activité 6: Fournir des services à la demande aux partenaires de l'action humanitaire et du développement

109. Le PAM collaborera avec d'autres entités des Nations Unies et partenaires de l'action humanitaire et du développement en leur fournissant des services à la demande selon le principe du recouvrement intégral des coûts. Ces services seront étayés par sa forte présence opérationnelle et ses capacités techniques.

110. Les services du PAM concerneront l'entreposage et le transport, l'achat d'articles non alimentaires, l'administration et les technologies de l'information, le partage de locaux et les transferts monétaires. Le PAM étudie les possibilités d'élargir son soutien aux partenaires afin d'y inclure la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide, d'articles d'hygiène menstruelle et d'autres articles médicaux.

111. Le PAM collaborera avec la communauté de l'action humanitaire et du développement pour éliminer les obstacles opérationnels nuisant à l'efficacité des interventions d'urgence et établira des partenariats à long terme avec les acteurs locaux, ce qui est particulièrement important compte tenu de la volatilité de l'environnement opérationnel au Myanmar.

Partenariats

112. Les partenaires sont notamment d'autres entités des Nations Unies et des organisations humanitaires et de développement comme le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes.

Hypothèses

113. Les besoins humanitaires restent importants et pourraient croître, ce qui aura une incidence sur la fourniture des services communs. Le coût des carburants se répercutera sur l'approvisionnement local, accroissant les demandes des partenaires relatives à la prestation de services logistiques communs.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

114. Le PAM envisagera d'élaborer une stratégie de transfert de la responsabilité de ces services dès que le contexte opérationnel s'y prêtera.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

115. Le PAM a l'intention de venir directement en aide à 3,1 millions de personnes au titre du présent PSPP, qui a une envergure nationale.
116. Des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition seront collectées pour étayer les critères d'admissibilité appliqués dans le cadre de la stratégie de ciblage et de la hiérarchisation des priorités. En particulier, le ciblage sera fondé sur les évaluations de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence⁴⁹ et sera affiné au moyen des évaluations des besoins des ménages. Les critères supplémentaires suivants seront utilisés: l'activité 2 (effet direct 1 du PSPP) ciblera les zones où l'accès aux services de santé est limité et où le risque de morbidité et de mortalité chez les enfants est élevé; l'activité 3 (effet direct 2 du PSPP) ciblera les zones où les taux de scolarisation et d'assiduité sont les plus faibles; et l'activité 5 (effet direct 3 du PSPP) ciblera les zones exposées aux catastrophes.
117. La plupart des bénéficiaires recevront une aide au titre de l'effet direct 1 du PSPP, qui prévoit la fourniture de transferts de type monétaire et d'une assistance alimentaire en nature aux populations touchées par une crise. Les activités de renforcement des capacités relevant de cet effet direct cibleront les bénévoles communautaires et les partenaires.
118. Au titre de l'effet direct 2 du PSPP, le PAM fournira des transferts de type monétaire et une assistance alimentaire en nature aux personnes vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les activités de renforcement des capacités relevant de cet effet direct cibleront les fabricants locaux de produits alimentaires et les comités chargés des repas scolaires.
119. Au titre de l'effet direct 3 du PSPP, le PAM fournira des transferts de type monétaire, une assistance alimentaire en nature et un appui aux moyens d'existence aux personnes en situation d'insécurité alimentaire. Les communautés résidant dans des zones exposées aux catastrophes bénéficieront d'un appui pour la construction d'actifs communautaires ou leur remise en état, et bénéficieront aussi d'activités de renforcement des capacités.
120. Dans la mesure du possible, le PAM élargira l'utilisation de sa plateforme numérique pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts (SCOPE) en ce qui concerne l'enregistrement et l'assurance des bénéficiaires, sous réserve des résultats d'une analyse permanente des questions de protection.

⁴⁹ Les évaluations de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence à l'échelle du pays sont réalisées trois fois par an en collaboration avec la FAO.

4.2 Transferts

121. Le PAM choisira les modalités de transfert en fonction des objectifs de la stratégie et des programmes; de la faisabilité; de la durabilité; de l'analyse du contexte; de la sécurité; des besoins et des préférences définies selon l'âge, le sexe et la diversité; de l'accessibilité économique des régimes alimentaires nutritifs; et des rapports coût-efficience et coût-efficacité. Les modalités de transfert peuvent varier selon les lieux et au fil du temps. Le PAM étudiera les possibilités d'élargir le recours aux transferts de type monétaire et adoptera une approche souple et en prise sur le contexte pour déterminer les modalités et les mécanismes afin de tenir compte des contraintes d'accès et des fluctuations du marché.
122. Aux fins de l'assistance alimentaire en nature, les vivres seront achetés au niveau national ou international. Les achats nationaux seront encouragés afin de renforcer la production alimentaire nationale, de soutenir les petits exploitants agricoles et de contribuer à l'économie en général. Le PAM travaillera avec les partenaires du Réseau du secteur privé du Mouvement pour le renforcement de la nutrition afin que davantage de riz enrichi acheté localement soit distribué aux bénéficiaires de l'assistance en nature.
123. Les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, en particulier l'offre limitée d'aliments nutritifs spécialisés, peuvent avoir une incidence sur les programmes nutritionnels. Le PAM s'adaptera en passant d'un aliment nutritif spécialisé à un autre et en ajustant la taille des rations, conformément à ses directives. Il étudiera également les possibilités de développer la production locale d'aliments nutritifs spécialisés.
124. On trouvera à l'annexe III des informations détaillées sur la valeur des rations alimentaires et des transferts de type monétaire par effet direct du PSPP et par activité. L'annexe IV fait état du total des besoins en produits alimentaires et en transferts de type monétaire.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

125. Le PAM est la plus grande organisation humanitaire au Myanmar. Il mène ses opérations depuis son bureau de pays de Nay Pyi Taw, le bureau d'appui de Yangon et les huit bureaux de section et bureaux auxiliaires du pays.
126. Le PAM a récemment procédé à des remaniements eu égard à la capacité et au profil de ses bureaux au Myanmar. À la fin de 2020, il a regroupé ses opérations dans le Rakhine pour améliorer la cohérence et la couverture de ses opérations; en mai 2021, il a mis en place une équipe de programme à Yangon pour gérer la programmation périurbaine; et en 2022, il a ouvert des bureaux de terrain dans le sud du Shan et dans le Kayah. Grâce à cette présence étendue, il est à même de répondre à des besoins humanitaires géographiquement complexes et en constante évolution.
127. Les interventions du PAM au Myanmar sont fortement axées sur l'adaptation au contexte local et la protection, l'égalité femmes-hommes et la responsabilité à l'égard des populations touchées. Le PAM peut ainsi s'adapter aux dynamiques complexes caractérisant le pays et soutenir la cohésion communautaire, les résultats de nature à faire évoluer les relations femmes-hommes, et l'inclusion du handicap. Ces principes transversaux se retrouveront dans les profils et les capacités des effectifs du PAM associés à l'exécution du présent PSPP.

4.4 Partenariats

128. Conformément aux principes régissant l'action menée par les Nations Unies au Myanmar, le PAM s'est détourné des partenariats institutionnels après le coup d'État militaire de 2021 pour développer sa coopération avec les organisations locales et internationales. Cette coopération lui a permis d'étoffer ses opérations de secours d'urgence.

129. Pour mettre en œuvre le PSPP pour 2024-2025, le PAM élargira son réseau d'organisations locales, nationales et internationales, qui comprend des acteurs de la société civile et des partenaires du secteur privé. Le PAM continuera de respecter les cadres d'action et les principes régissant les interventions des Nations Unies au Myanmar, notamment pour toute reprise éventuelle de la collaboration avec des partenaires institutionnels.
130. Le PAM travaillera avec ses partenaires pour s'assurer que les principes humanitaires et les notions de protection, d'égalité femmes-hommes et de responsabilité à l'égard des populations touchées sont bien compris et que les capacités correspondantes sont renforcées, et il soutiendra les groupes communautaires locaux, en particulier les organisations liées aux femmes et aux personnes handicapées. Il donnera la priorité à l'adaptation au contexte local, y compris le transfert de la responsabilité des activités qu'il exécute directement, mais réduira autant que possible le transfert des risques opérationnels grâce à des mesures de prévention et d'atténuation. Le PAM renforcera la capacité des partenaires locaux à promouvoir des interventions qui visent à faire évoluer les relations femmes-hommes, qui tiennent compte du conflit, et qui sont responsables et sûres dans un environnement opérationnel instable.
131. Le PAM collaborera avec le secteur privé pour la mise en place de plateformes de transfert monétaire par téléphone portable à l'appui des opérations de transfert de type monétaire et pour l'enrichissement des aliments. Il poursuivra également sa collaboration avec le Réseau SUN (Renforcer la nutrition) du secteur privé concernant la conduite d'initiatives privées relatives à la nutrition et à la production alimentaire.
132. Le partenariat avec la FAO sera maintenu, notamment dans des domaines tels que la collecte de données et les évaluations de la sécurité alimentaire, ainsi que pour la direction conjointe du module de la sécurité alimentaire. Le PAM continuera à codiriger le groupe de travail sur l'assistance monétaire afin de coordonner l'assistance d'urgence sous forme de transferts de type monétaire et coprésidera le groupe de travail interinstitutions sur la responsabilité à l'égard des populations touchées. Le PAM est un membre actif du module de la nutrition, dirigé par l'UNICEF, et il continuera à coordonner son action avec celle des partenaires des Nations Unies en ce qui concerne l'éducation dans les situations d'urgence, la protection sociale, l'égalité femmes-hommes, l'inclusion du handicap, l'inclusion des peuples autochtones et d'autres groupes, et la protection, notamment l'accès aux services de protection lorsqu'il y en a.
133. Le PAM collaborera avec d'autres partenaires des Nations Unies pour élaborer des synthèses des besoins humanitaires et des plans d'intervention, concevoir des approches conjointes du règlement des questions relatives à l'accès et des problèmes liés à l'application des principes humanitaires, et s'engager en faveur de la nouvelle vision de la protection sociale au Myanmar.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

134. Le PAM assurera un suivi de la mise en œuvre du présent PSPP et établira des rapports à cet égard en tenant compte de la problématique femmes-hommes, conformément au Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025. Il réalisera des évaluations et des analyses de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité à l'étape de la planification des interventions. À des fins de reddition de comptes et d'apprentissage, le PAM communiquera les résultats sur la plateforme UN INFO⁵⁰.

⁵⁰ Plateforme en ligne de planification, de suivi et d'établissement de rapports des Nations Unies.

135. Le PAM mesurera les résultats aux niveaux des processus, des produits et des effets directs, et notamment les résultats relatifs aux questions transversales. Pour la collecte, l'analyse et la communication des données, celles-ci seront ventilées selon le sexe, l'âge et le handicap, au niveau géographique le plus précis possible. Le PAM collectera et analysera des données relatives aux prix du marché afin de disposer de davantage de données factuelles concernant l'incidence des fluctuations de prix sur l'insécurité alimentaire des ménages. Il emploiera des approches et des analyses qualitatives ainsi que des méthodes mixtes pour combler les lacunes de données, notamment sur la résilience, l'égalité femmes-hommes, le handicap, et l'inclusion et la cohésion sociales.
136. Le PAM poursuivra sa collaboration avec ses partenaires des Nations Unies concernant la collecte de données quantitatives et qualitatives et le suivi des résultats, dans le cadre de plusieurs mécanismes de coordination, notamment les modules de la sécurité alimentaire et de la nutrition, le groupe de travail de l'équipe de pays des Nations Unies chargé du suivi et de l'établissement de rapports (pour le plan-cadre de coopération transitoire pour 2024-2025) et le mécanisme de suivi des ODD.
137. Le PAM veillera à ce que les activités fassent l'objet d'un suivi en temps voulu et il utilisera des approches et des outils fondés sur des données factuelles pour améliorer la qualité, la visualisation et la gestion des données. Il améliorera ses dispositifs de suivi et d'évaluation en renforçant le suivi à distance ou confié à des tiers, en particulier dans les zones difficiles d'accès. Il organisera des activités de formation pour aider les partenaires à assurer un suivi efficace.
138. Le PAM envisagera de réaliser au moins une évaluation décentralisée au cours de la période visée par le PSPP. Cela contribuerait à améliorer la mesure de la performance, l'apprentissage et la planification stratégique, et à appuyer le respect de l'obligation redditionnelle.
139. Dans le cadre de la stratégie de mobilisation des communautés aux fins de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées pour 2021-2026, le PAM renforcera le mécanisme de mobilisation des communautés déjà établi et encouragera l'adoption d'approches de mobilisation plus générales et plus inclusives. Il continuera d'utiliser son outil de gestion des relations, SugarCRM, pour traiter en toute sécurité les données issues du mécanisme de mobilisation des communautés. Les programmes seront élaborés et les ajustements nécessaires seront apportés sur la base de ces informations.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

140. La situation en matière de sécurité devrait rester très instable et les conditions pourraient se détériorer. Le conflit et les catastrophes naturelles pourraient entraîner des déplacements, la perte de moyens d'existence, la recrudescence de l'insécurité alimentaire et des restrictions de déplacement, ce qui entraverait la mise en œuvre des activités de développement. Les personnes qui se sont réfugiées dans les pays voisins pourraient rentrer avant que les conditions au Myanmar ne soient propices à leur retour.

141. Le PAM élaborera un scénario et des plans d'urgence solides, et s'emploiera avec ses partenaires nationaux et ses partenaires de l'action humanitaire et de la consolidation de la paix à atténuer les risques, à améliorer la préparation aux crises et à garantir la continuité des opérations. Les obstacles bureaucratiques et administratifs risquent d'entraîner des retards et de freiner la mise en œuvre et le suivi des programmes, ainsi que l'établissement des rapports connexes. Le rétrécissement de l'espace humanitaire réduit la capacité du PAM à venir en aide aux personnes les plus démunies et pourrait ternir sa réputation. Il collabore avec ses partenaires pour mettre au point une approche de l'assistance qui soit efficace, harmonisée et fondée sur des principes, en l'absence de systèmes gouvernementaux.
142. Le PAM adopte une approche prospective de la mobilisation des donateurs afin de réduire le risque de déficit de financement. Si les fonds viennent à manquer, le PAM donnera la priorité à la mise en œuvre des activités vitales axées sur la sécurité alimentaire et la nutrition des personnes les plus démunies.

Risques opérationnels

143. La progression de l'insécurité pour le personnel humanitaire et les biens, conjuguée aux ingérences opérationnelles, peut compromettre la sécurité du personnel du PAM et de ses partenaires et perturber l'accès aux bénéficiaires. Le PAM renforcera le suivi de la sécurité, révisera les plans d'évacuation et veillera à ce que les informations relatives à la sécurité soient communiquées au personnel et aux partenaires. Le personnel du PAM et des partenaires suivra une formation appropriée. Le PAM travaillera avec des partenaires clés pour maintenir et élargir l'accès, tout en mettant en place des mesures de prévention et d'atténuation de manière à éviter de transférer les risques aux partenaires.
144. Les faibles capacités des partenaires, conjuguées aux obstacles administratifs visant à réduire l'espace humanitaire, pourraient compromettre la mise en œuvre du PSPP. À titre de mesures d'atténuation, le PAM évaluera les capacités, organisera des formations, diffusera des directives et mènera d'autres activités de renforcement des capacités à l'intention des partenaires locaux. Le PAM renforcera également son soutien en faveur des activités des partenaires liées à la collecte de données, à la protection et à la responsabilité à l'égard des populations touchées. Le cas échéant, le PAM passera à la mise en œuvre directe.
145. La nouvelle réglementation relative à l'obligation de connaître le client et les restrictions en matière de télécommunications ont réduit la capacité du PAM à effectuer des transferts de type monétaire par voie numérique. Par ailleurs, la hausse de prix des denrées a exercé une pression inflationniste sur les prestations mensuelles. Le PAM et les partenaires des activités de transfert de type monétaire continuent d'évaluer, en consultation avec les communautés, les incidences de la nouvelle réglementation des transferts monétaires par téléphone mobile sur la protection des données et le respect de la vie privée, et examinent régulièrement l'évolution mensuelle des prix du marché et les modalités de transfert pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès à suffisamment de vivres pour répondre à leurs besoins.
146. La planification et l'utilisation adéquates du Mécanisme de gestion globale des vivres peuvent permettre de minimiser les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne la production et la distribution des aliments nutritifs spécialisés utilisés pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë modérée chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants âgés de 6 à 59 mois.

147. Les pénuries de carburant pourraient être préjudiciables pour les capacités de transport et les capacités logistiques du PAM. Les mesures d'urgence et d'atténuation des risques consistent notamment à stocker du carburant dans les locaux des Nations Unies et de tiers, et à assurer une coordination avec d'autres entités des Nations Unies.

Risques fiduciaires

148. Le durcissement des restrictions visant les services et les opérations bancaires, notamment les mesures internationales de vigilance à l'égard du blanchiment d'argent, pourrait limiter la capacité du PAM à honorer les conditions de paiement fixées avec les fournisseurs et les prestataires et sa capacité à effectuer les transferts de type monétaire par voie numérique. Le PAM a déjà adopté des mesures d'atténuation comme: changer de prestataires de services bancaires, assurer le suivi des paiements et constituer des réserves monétaires dans le pays. Il continuera d'examiner d'autres dispositifs de paiement et passera à la distribution d'enveloppes contenant des espèces, si nécessaire.
149. Les risques liés à la confidentialité des données seront atténués par diverses mesures, notamment l'utilisation plus fréquente des solutions technologiques institutionnelles telles que SCOPE et SugarCRM, le respect des droits des personnes en la matière et la conduite d'évaluations de l'incidence sur la confidentialité avant le traitement des données.
150. Pour réduire les risques de fraude, de corruption et d'exploitation et d'atteintes sexuelles parmi le personnel et les partenaires, le PAM renforcera les mécanismes redditionnels et les procédures opératoires normalisées, effectuera des vérifications d'usage et un suivi, souscrira une assurance pour les fonds en transit, renforcera les capacités des acteurs non gouvernementaux locaux, mènera des activités de sensibilisation et collaborera avec les partenaires interorganisations pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Risques financiers

151. Les fluctuations des prix des produits de base et de la monnaie nationale, y compris les variations des taux de change préférentiels pour les entités des Nations Unies, peuvent entraîner une augmentation du coût des interventions du PAM. Les mesures d'atténuation comprennent la surveillance du marché, la réalisation d'analyses du marché avant toute prise de décisions relatives aux achats locaux, l'ajustement des modalités de transfert et d'appui et la modification des contrats.

5.3 Garanties sociales et environnementales

152. Le PAM mettra en œuvre une approche fondée sur des principes et sur les droits, pragmatique, responsable et axée sur la protection, qui allie le principe consistant à "ne pas nuire" au principe consistant à "améliorer la situation" en ce qui concerne la sécurité, la dignité, l'égalité et la non-discrimination, en accordant une attention particulière à la protection des minorités victimes de discrimination et à l'avancement des femmes et des filles. Le PAM analysera les risques en matière de droits de l'homme; d'égalité femmes-hommes; et de santé, de sûreté et de sécurité des communautés, y compris les risques d'ordre contextuel relatifs à la prise en compte du conflit, à l'ethnicité, aux questions foncières et à l'identité personnelle. Conformément au cadre pour la durabilité environnementale et sociale du PAM, les activités seront analysées sous l'angle des risques environnementaux et sociaux, et des mesures d'atténuation seront prises en fonction des résultats de cette analyse. Un système de gestion environnementale permettra de gérer et de réduire l'impact des opérations du PAM sur l'environnement.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

153. Le budget total du présent PSPP s'élève à 670 763 351 dollars et est réparti comme suit: 81,99 pour cent pour l'effet direct 1, 13,70 pour cent pour l'effet direct 2, 3,87 pour cent pour l'effet direct 3, et 0,44 pour cent pour l'effet direct 4. Cette répartition témoigne de la détérioration des perspectives humanitaires au Myanmar ainsi que de la nécessité de renforcer la résilience pour soutenir le développement. Le montant consacré à des activités visant à promouvoir l'égalité et l'équité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes s'établit à 105 millions de dollars, soit 15,70 pour cent du budget, ce qui est conforme à la politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes.

BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)				
Effet direct du plan stratégique de pays provisoire	Activité	2024	2025	Total
1	1	240 772 944	286 815 774	527 588 717
	2	11 213 843	11 149 669	22 363 512
2	3	29 751 673	29 673 347	59 425 021
	4	15 991 504	16 469 751	32 461 255
3	5	12 492 340	13 459 466	25 951 806
4	6	1 463 423	1 509 617	2 973 040
Total		311 685 727	359 077 624	670 763 351

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

154. *Perspectives de financement.* Compte tenu de l'augmentation des besoins humanitaires au Myanmar, le PAM s'attend à ce qu'il soit difficile de mobiliser un financement suffisant pour les activités relevant de l'effet direct 1 du PSPP en 2024 et 2025. Il faudra trouver de nouvelles sources de financement pour les activités de renforcement de la résilience relevant de l'effet direct 2 du PSPP afin qu'elles puissent être étendues aux zones géographiques ayant besoin d'un appui. Les perspectives de financement pour l'effet direct 3 du PSPP sont favorables.

155. *Stratégie de financement.* Le PAM entend mobiliser des financements prévisibles, souples et pluriannuels pour la mise en œuvre du PSPP. Il cherchera à diversifier ses flux de financement en s'appuyant sur les partenariats avec des donateurs habituels et en développant les relations avec de nouveaux donateurs. Un plan d'action pour les partenariats a été établi en conformité avec le PSPP. En cas de déficit de financement, le PAM donnera la priorité aux interventions face à une crise, en se concentrant sur les personnes les plus démunies dans les zones touchées par un conflit.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISoire ÉTABLI POUR LE MYANMAR (2024-2025)

ODD 2: Faim zéro**Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation**

Effet direct 1 du plan stratégique de pays provisoire: Les personnes touchées par une crise sont à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels toute l'année

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

L'accès des individus et des ménages à une alimentation suffisante est maintenu ou amélioré.

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération

Pourcentage de personnes atteintes de malnutrition aiguë modérée qui bénéficient de services de soins (couverture)

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Activités et produits

1. Fournir une assistance sous forme de vivres ou de transferts de type monétaire aux personnes touchées par une crise (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)

1.1. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons touchés par une crise reçoivent en temps voulu des produits alimentaires ou des transferts de type monétaire leur permettant de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels quotidiens (niveau 1) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons touchés par une crise reçoivent en temps voulu des produits alimentaires ou des transferts de type monétaire leur permettant de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels quotidiens (niveau 1) (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons touchés par une crise reçoivent en temps voulu des produits alimentaires ou des transferts de type monétaire leur permettant de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels quotidiens (niveau 1) (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2. Fournir des aliments nutritifs spécialisés pour le traitement et la prise en charge de la malnutrition aiguë chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, et les enfants de moins de 5 ans touchés par la crise (1.4: Programme de traitement de la malnutrition)

2.1. Les filles et les garçons de moins de 5 ans qui sont vulnérables sur le plan nutritionnel, ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes bénéficient d'un ensemble complet d'activités nutritionnelles pour la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë modérée (niveau 1) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

2.1. Les filles et les garçons de moins de 5 ans qui sont vulnérables sur le plan nutritionnel, ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes bénéficient d'un ensemble complet d'activités nutritionnelles pour la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë modérée (niveau 1) (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

2.1. Les filles et les garçons de moins de 5 ans qui sont vulnérables sur le plan nutritionnel, ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes bénéficient d'un ensemble complet d'activités nutritionnelles pour la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë modérée (niveau 1) (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Effet direct 3 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2025, les personnes et les communautés du Myanmar qui sont exposées à l'insécurité alimentaire disposent de moyens d'existence renforcés et sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux autres chocs et facteurs de perturbation

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

La situation politique dans le pays est stable et favorable. La délivrance des autorisations administratives s'améliore pour faciliter l'accès et permettre la mise en œuvre des activités.

Indicateurs d'effet direct

Score évaluant l'avantage de l'adaptation aux changements climatiques

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

Proportion de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement

Activités et produits

5. Fournir une aide assortie de conditions, sous la forme de vivres ou de transferts de type monétaire, pour la création d'actifs et l'appui aux moyens d'existence, à l'intention des personnes et des groupes particulièrement exposés à la marginalisation socioéconomique et à l'insécurité alimentaire, notamment les femmes et les personnes handicapées (1.6: Création d'actifs communautaires et familiaux)

5.1. Les communautés et les ménages accèdent plus facilement aux actifs et ont une capacité accrue de renforcer leur résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation (niveaux 1 et 2) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

5.1. Les communautés et les ménages accèdent plus facilement aux actifs et ont une capacité accrue de renforcer leur résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation (niveaux 1 et 2) (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

5.1. Les communautés et les ménages accèdent plus facilement aux actifs et ont une capacité accrue de renforcer leur résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation (niveaux 1 et 2) (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

5.1. Les communautés et les ménages accèdent plus facilement aux actifs et ont une capacité accrue de renforcer leur résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation (niveaux 1 et 2) (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

5.1. Les communautés et les ménages accèdent plus facilement aux actifs et ont une capacité accrue de renforcer leur résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation (niveaux 1 et 2) (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

Cible 2 de l'ODD: Élimination de la malnutrition

Effet direct 2 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2025, les personnes vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux chocs obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation pendant toute leur vie

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient
compte de
la nutrition-

Hypothèses

Les activités relevant de l'effet direct du PSPP seront plus efficaces si la situation politique se stabilise.

Indicateurs d'effet direct

Évolution annuelle du taux de scolarisation

Taux de fréquentation scolaire

Taux d'abandon des personnes participant aux programmes de traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe (DOTS) ou de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant

Taux d'obtention de diplôme

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération

Personnes vivant avec le VIH: taux de survie à 12 mois

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Taux de poursuite des études (par niveau)

Activités et produits**3. Fournir des repas scolaires nutritifs et des services connexes en matière de santé et de nutrition aux filles et aux garçons d'âge scolaire (1.5: Programmes en milieu scolaire)**

3.1. Les filles et les garçons d'âge scolaire résidant dans les zones prioritaires reçoivent une assistance alimentaire et nutritionnelle qui permet de lutter contre la faim à court terme et d'améliorer leur assiduité scolaire, leur nutrition et leur santé (niveau 1) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

3.1. Les filles et les garçons d'âge scolaire résidant dans les zones prioritaires reçoivent une assistance alimentaire et nutritionnelle qui permet de lutter contre la faim à court terme et d'améliorer leur assiduité scolaire, leur nutrition et leur santé (niveau 1) (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

3.1. Les filles et les garçons d'âge scolaire résidant dans les zones prioritaires reçoivent une assistance alimentaire et nutritionnelle qui permet de lutter contre la faim à court terme et d'améliorer leur assiduité scolaire, leur nutrition et leur santé (niveau 1) (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

3.1. Les filles et les garçons d'âge scolaire résidant dans les zones prioritaires reçoivent une assistance alimentaire et nutritionnelle qui permet de lutter contre la faim à court terme et d'améliorer leur assiduité scolaire, leur nutrition et leur santé (niveau 1) (Catégorie de produit N: Alimentation scolaire assurée. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

4. Mettre en œuvre un programme de prévention du retard de croissance et des carences en micronutriments à l'intention des populations vulnérables sur le plan nutritionnel, notamment les personnes vivant avec le VIH ou atteintes de tuberculose, les enfants de moins de 2 ans et les filles et les femmes enceintes ou allaitantes (1.3: Programme de prévention de la malnutrition)

4.1. Les populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient d'un ensemble d'interventions qui visent à prévenir toutes les formes de malnutrition (niveau 1) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

4.1. Les populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient d'un ensemble d'interventions qui visent à prévenir toutes les formes de malnutrition (niveau 1) (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

4.1. Les populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient d'un ensemble d'interventions qui visent à prévenir toutes les formes de malnutrition (niveau 1) (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 16 de l'ODD: Renforcement des partenariats mondiaux

Effet direct 4 du plan stratégique de pays provisoire Les partenaires de l'action humanitaire et du développement au Myanmar ont accès à des services communs à la demande fiables pendant toute l'année

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

La situation politique est stable et la coordination avec les partenaires est efficace.

Indicateurs d'effet direct

Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Activités et produits**6. Fournir des services à la demande aux partenaires de l'action humanitaire et du développement (2.4: Services à la demande)**

6.1. Les partenaires de l'action humanitaire et du développement utilisent des services à la demande fiables pour mener des interventions plus efficaces et plus efficaces (niveaux 1 et 2) (Catégorie de produit H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard: 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées)

En mode révision

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition

Indicateurs transversaux

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ODD 2: Faim zéro**CC.1. Protection****Indicateurs transversaux**

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation redditionnelle**Indicateurs transversaux**

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition

Indicateurs transversaux

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ANNEXE II

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ (TOUTES LES ANNÉES)						
Effet direct du plan stratégique de pays provisoire	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2024	2025	Total
1	1.1	1	Filles	183 400	225 400	225 400
			Garçons	196 500	241 500	241 500
			Femmes	458 500	563 500	563 500
			Hommes	471 600	579 600	579 600
			Total	1 310 000	1 610 000	1 610 000
	2.1	2	Filles	76 600	76 600	112 000
			Garçons	74 300	74 300	108 600
			Femmes	81 300	81 300	118 800
			Hommes	-	-	-
			Total	232 200	232 200	339 400
2	3.1	3	Filles	250 000	250 000	350 000
			Garçons	250 000	250 000	350 000
			Femmes	-	-	-
			Hommes	-	-	-
			Total	500 000	500 000	700 000
	4.1	4	Filles	16 400	17 100	33 400
			Garçons	20 200	21 100	41 300
			Femmes	38 700	40 400	79 200
			Hommes	11 300	11 800	23 100
			Total	86 600	90 400	177 000
3	5.1	5	Filles	49 200	51 300	100 500
			Garçons	40 000	41 700	81 600
			Femmes	113 800	118 500	232 400
			Hommes	104 500	109 000	213 500
			Total	307 500	320 500	628 000
Total (hors chevauchement)				2 177 300	2 491 700	3 059 100

ANNEXE III

**RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour),
PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE ET PAR ACTIVITÉ**

	Effet direct 1 du PSPP						Effet direct 2 du PSPP								Effet direct 3 du PSPP				
	Activité 1			Activité 2			Activité 3			Activité 4					Activité 5				
Type de bénéficiaires	Populations touchées par la crise			Enfants de moins de 5 ans		Filles et femmes enceintes ou allaitantes		Écoliers du primaire			Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose		Enfants de moins de 2 ans		Filles et femmes enceintes ou allaitantes		Hommes et femmes de 18 à 59 ans et leur ménage		
				Supplémentation alimentaire généralisée	Supplémentation alimentaire ciblée	Supplémentation alimentaire généralisée	Supplémentation alimentaire ciblée				Enfants de moins de 5 ans	Enfants de 5 ans ou plus							
Modalité	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	
Céréales	450	450							150		450		450					520	
Légumes secs	60								50		60		60					90	
Huile	30										30		30					40	
Sel	5										5		5					5	
Super Cereal						100	200						50			100			
Super Cereal Plus				100							50			100					

**RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour),
PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE ET PAR ACTIVITÉ**

	Effet direct 1 du PSPP							Effet direct 2 du PSPP								Effet direct 3 du PSPP				
	Activité 1			Activité 2				Activité 3			Activité 4					Activité 5				
Type de bénéficiaires	Populations touchées par la crise			Enfants de moins de 5 ans		Filles et femmes enceintes ou allaitantes		Écoliers du primaire			Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose		Enfants de moins de 2 ans		Filles et femmes enceintes ou allaitantes		Hommes et femmes de 18 à 59 ans et leur ménage			
				Supplémentation alimentaire généralisée	Supplémentation alimentaire ciblée	Supplémentation alimentaire généralisée	Supplémentation alimentaire ciblée				Enfants de moins de 5 ans	Enfants de 5 ans ou plus								
Modalité	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire		
Biscuits à haute teneur énergétique								75												
Plumpy'Sup					100															
Total kcal/jour*	2 089	2 089	2 089	401	535	381	763	338	710	710	2 290	2 290	2 280	2 280	401	401	381	381	2 531	2 531
% de kcal d'origine protéique	8,2	8,2	8,2	18,1	10,5	17,2	17,2	11,1	11,8	11,8	9,1	9,1	9,0	9,0	18,1	18,1	17,2	17,2	8,6	8,6
Transferts de type monétaire**		0,24	0,48						0,24	0,48		0,48		0,48		0,48		0,48		3,5

**RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour),
PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE ET PAR ACTIVITÉ**

	Effet direct 1 du PSPP						Effet direct 2 du PSPP						Effet direct 3 du PSPP					
	Activité 1			Activité 2			Activité 3			Activité 4			Activité 5					
Type de bénéficiaires	Populations touchées par la crise			Enfants de moins de 5 ans		Filles et femmes enceintes ou allaitantes		Écoliers du primaire			Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose		Enfants de moins de 2 ans		Filles et femmes enceintes ou allaitantes		Hommes et femmes de 18 à 59 ans et leur ménage	
				Supplémentation alimentaire généralisée	Supplémentation alimentaire ciblée	Supplémentation alimentaire généralisée	Supplémentation alimentaire ciblée				Enfants de moins de 5 ans	Enfants de 5 ans ou plus						
Modalité	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire
Nombre de jours d'alimentation par an	365			90***	90	90***	180	22 jours par mois pendant 9 mois			365						60 jours par an	

* Dans le cas des transferts de type monétaire, le "total kcal/jour" correspond au total de l'assortiment alimentaire équivalent, également indiqué dans le tableau. Les valeurs monétaires ont été calculées à partir des prix des produits alimentaires considérés sur les marchés locaux, compte tenu de l'inflation et des coûts de transport. Sous réserve de considérations opérationnelles, le bureau de pays réalisera des analyses du "coût du régime alimentaire" pour mieux déterminer la valeur des transferts. Pour l'activité 5, la valeur monétaire tient également compte du coût de la main-d'œuvre locale.

** Si la valeur des rations varie en fonction des prix sur les marchés locaux, on considère le montant de 0,48 dollar ou de 1 000 kyats par jour comme un coût standard pour une ration complète.

*** L'appui est fourni pour une période minimale de 90 jours pour les enfants de moins de 5 ans et les filles et les femmes enceintes ou allaitantes. Cette période est susceptible d'être prolongée jusqu'à 6 à 12 mois en fonction des besoins et de la disponibilité du financement.

ANNEXE IV

TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Type de produits alimentaires/transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	200 713	84 542 418
Légumes secs	20 425	19 199 801
Huile et matières grasses	10 108	19 912 090
Aliments composés et mélanges	21 312	36 139 761
Autres	1 683	387 468
Total (produits alimentaires)	254 241	160 181 538
Transferts de type monétaire		324 825 414
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	254 241	485 006 952

ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISoire (en dollars)					
	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 2 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSPP	Effet direct 2 du PSPP	Effet direct 3 du PSPP	Effet direct 4 du PSPP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	478 392 309	78 751 536	20 940 042	2 822 942	580 906 829
Mise en œuvre	27 958 386	5 840 245	2 952 669	92 032	36 843 332
Coûts d'appui directs ajustés	10 036 375	1 686 413	475 182	58 065	12 256 035
Total partiel	516 387 070	86 278 193	24 367 893	2 973 040	630 006 195
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	33 565 160	5 608 083	1 583 913	-	40 757 155
Total	549 952 229	91 886 276	25 951 806	2 973 040	670 763 351

Liste des sigles utilisés dans le présent document

COVID-19	maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

En mode révision